

C.C.A.S

Centre Communal d'Action Sociale



D.O.B 2017

PREAMBULE

Jusqu'en 2016, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales (DOB) du budget du C.C.A.S devait avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB sous la forme d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Les C.C.A.S. des communes de plus de 3.500 habitants sont également concernés.

Etape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du C.C.A.S préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la dette, ce qui ne concerne pas le CCAS de Blotzheim qui n'en a pas.

Désormais, le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique à savoir un vote.

Le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

Le C.C.A.S. assure la mise en œuvre de la politique volontariste de la ville en matière d'action sociale en faveur du public Blotzheimois. Il apporte un accompagnement et un soutien aux Blotzheimois les plus fragiles, par la gestion de la « Maison La Source » mais également par le soutien financier à des personnes en situation précaire.

CONTEXTE GENERAL 2016

Durant l'année 2016, le C.C.A.S a maintenu le cap de ses actions mises en place successivement depuis 2015 et qui se voulaient au plus près des besoins des blotzheimois.

Aussi, outre la gestion administrative et financière de la « Maison la Source », lieu d'implantation de la section locale de Caritas ainsi que du logement social destiné à tous blotzheimois dans le besoin de se loger dans l'urgence, les dépenses de solidarité peuvent être synthétisées comme suit (hors dépenses de gestion courante) :

- ✓ aides alimentaires : 6.360,- € en faveur de 21 familles (en hausse de 3 familles) ;
- ✓ Aide pour l'inscription du fils « aux éclaireurs de France » : 500,- € ;
- ✓ Frais engagés de secours d'urgence : 489,- € (dont l'achat d'un cosy et siège auto en cas de nouvelle nécessité ;
- ✓ Travaux de ravalement de la façade de la « Maison la Source » : 12.879,- € ;
- ✓ Ateliers seniors : 585,- € pour des ateliers « nutrition » & « informatique/tablette » ;
- ✓ Prise en charge d'un carnet de tickets « animation jeunesse » pour 22,- € ;
- ✓ Prise en charge d'un lot de bois pour 140,- € ;
- ✓ Aides de Noël : 5.150,- € en faveur de 13 familles (baisse du nombre de familles par rapport à 2016 pour qui 19 familles se sont vus attribués ce type d'aide ; ...

Ces dépenses d'ordre social sont financées une nouvelle fois en 2016 intégralement par des ressources propres du CCAS (autofinancement + versement de recettes au titre « des jetons orphelins » versés par le casino de Blotzheim et qui représentent plus de 30 % des recettes de fonctionnement - en hausse de 4 points par rapport à 2015), ce budget n'ayant pas eu recours jusqu'à présent à la mobilisation de prêts.

ORIENTATIONS DU CCAS POUR 2017

Le contexte communal

La Ville, comme les autres collectivités territoriales, doit composer avec le contexte budgétaire national contraint : baisse des dotations de l'Etat, fonds de péréquation en hausse entre collectivités, augmentation structurelle des dépenses.

Malgré ces contraintes, la Ville va conforter son soutien au C.C.A.S. en maintenant le niveau de subvention attribuée l'année passée en cas de nécessité ; de même, le C.C.A.S. reste largement contributoire des recettes exponentielles des « jetons orphelins » versés par le casino de Blotzheim.

Les projets du C.C.A.S. pour 2017 :

➤ En matière d'aide et d'accompagnement des publics :

Le C.C.A.S. conforte ses missions d'aide et d'accompagnement des plus démunis par le maintien des enveloppes dédiées aux aides facultatives et par le développement de sa politique de participation privilégiée à des actions d'animations telles les ateliers informatiques avec APALIB et/ou éventuellement des ateliers « Qi Gong » (relaxation musculaire, « Marche Nordique » & « Projet mémoire en bleu » (lutte contre les effets du vieillissement) avec Siel Bleu.

De même, le C.C.A.S. doit être un partenaire privilégié du CARITAS local, gestionnaire de la « Maison la Source ».

Pour ce faire, le C.C.A.S. assure, entre autres tâches, sa mission d'hébergement d'urgence par le biais d'un logement familial.

Le C.C.A.S. va honorer cette année son engagement en faveur de la jeunesse avec le versement d'une subvention à la commune pour l'aménagement d'une aire de jeux destinée aux plus jeunes (3-11 ans) ;

Enfin, le C.C.A.S. continue d'assurer la mise en place du dispositif Fonds de solidarité « Eau pour Tous » généré par Véolia et a donc pour mission de régler tout ou partie des factures d'eau, selon une étude au cas par cas, à des personnes non à jour de leur paiement auprès de Véolia. Cette mesure concerne les propriétaires ainsi que les locataires en difficultés financières. Depuis le début de l'année 2016, les locataires de certains logements sociaux sont également inclus dans les bénéficiaires, à condition que le bailleur ait adhéré au dispositif.

➤ En matière de prévention de l'isolement social :

Le C.C.A.S. pilote et coordonne depuis longtemps de nombreux projets ayant pour objectif la prévention de l'isolement social, en s'adressant majoritairement aux personnes âgées : repas de Noël (ou paniers garnis livrés à domicile pour ceux et celles qui n'y participent pas), sortie annuelle en partenariat avec la Ville. Il conforte ainsi son positionnement comme animateur de la vie locale.

La municipalité rend visite également aux habitants concernés par des grands anniversaires.

➤ En matière de développement des partenariats

Les relations entre la ville et le C.C.A.S. ont un impact important sur le fonctionnement du C.C.A.S., notamment de par les frais d'administration et de gestion assurés par la Ville pour le compte du C.C.A.S. et qui lui sont facturés.

L'évaluation financière de toutes ces actions se répartit comme suit :

RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Prévisions 2017	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Prévisions 2017
				60611 Eau & assainissement	70,00	65,91	100,00
				60612 Energie élec.	1.490,00	2.924,21	3.000,00
042 Op. d'ordre				60621 Combustibles			
				6064 Fournitures administratives		132,00	150,00
013 Att. de charges				611522 Entretien Bâtiment			5.000,00
				6156 Maintenance	525,00	425,87	500,00
7031 Concessions cimetières	3.400,00	2.739,54	3.000,00	616 Primes d'assurance	1.433,00	1.484,00	1.600,00
7083 Locations diverses	185,00	184,68	200,00	6232 Fêtes cérémonies	17.807,00	29.675,13*	20.000,00
70878P/ d'autres redevables				6247 Frais Transports	112,00	125,00	150,00
7474 Subvention Commune			19.000,00	6262 Frais comm.			
758 Prod. Divers ges. Cour.				6281 Cotisation	583,00	223,28	250,00
				62871 Collect. Rattac.	5.150,00	5.136,96	5.200,00
7713 Libéralités reçues	1.150,00	1.000,00	1.000,00	6288 Divers	3.006,00	585,00	3.000,00
773 Mandats annulés				63512 Taxes foncières	2.485,00	174,00	250,00
7788 Produits exceptionnels	42.620,00	44.580,88	45.000,00	6561 Secours d'urgence	14.114,00	12.661,38	16.230,00
002 Excédent fonct. N-1	99.148,78	90.480,73	90.480,00	6574 Subvention Fonction.	100,00		500,00
				023 Virement s/investissement			100.000,00
				042 Op. d'ordre	2.600,00	2.680,41	2.750,00
TOTAL			158.680,00	TOTAL			158.680,00

* (y compris frais du repas de Noël 2015)

En 2017, les recettes de fonctionnement sont invariablement les mêmes que les années précédentes (locations de terrains (200,- €) & libéralités reçues (1.000,- €), concessions dans le cimetière (3.000,- €) en baisse depuis 2015, « jetons orphelins » (45.000,- €), subvention de la commune (19.000,- €), résultat de fonctionnement (90.480,- €) pour les plus importantes). Le C.C.A.S. de Blotzheim, toujours désireux d'assumer pleinement ses politiques sociales, reconduit donc les crédits de fonctionnement à hauteur de ceux de 2014, 2015 & 2016 avec juste quelques réajustements mais de moindre importance.

A ce titre, les dépenses de fonctionnement englobent le financement des aides sociales de toutes natures (16.730,- €), du repas de Noël des aînés et des colis de Noël pour les aînés empêchés d'y assister ainsi que leur transport jusqu'au P.B.B. en cas de besoin (20.000,- €), de la gestion courante de cet établissement public (21.950,- € y compris le remboursement à la commune pour la mise à disposition du personnel en charge du CCAS ne percevant aucun traitement à ce titre).

Eu égard à la capacité financière de ce budget, le CCAS sera en mesure d'autofinancer des projets d'investissement à hauteur de 100.000,- € environ (en très légère baisse par rapport à 2016). Le C.C.A.S. n'a normalement pas vocation à effectuer d'investissements structurants.

Néanmoins, la section d'investissement sera donc consacrée majoritairement au fonds de concours qui sera versé à la commune pour l'aménagement d'une aire de jeux dédiée aux 3-11 ans dans l'enceinte de la nouvelle plaine sportive (décision de principe de sa prise en charge par le C.C.A.S. validée en 2016) étant donné que la commune de Blotzheim assure la maîtrise d'ouvrage de cet équipement dans le cadre du projet global d'aménagement de la plaine sportive.

De même, dans le cadre de la gestion financière du Parc du Musée, et pour faire suite à des réclamations de nuisances sonores de riverains, le C.C.A.S. prendra en charge l'installation d'un mur « anti-bruit » en PVC bois sur toute la longueur du parc pour 3.400,- € environ.

Les recettes d'investissement 2017 porteront sur des recettes au titre des amortissements pour 2.750,- € et enfin plus de 100.000,- € au titre de l'autofinancement.

CONCLUSION

Le C.C.A.S. s'affirme comme une force d'accompagnement et de soutien de premier plan.